

Voies d'accès au Simplon

Légation de Suisse

en

France

Paris, (8^e Arr^t)

25. Février 1903

15^{bis}, rue de M^gignanEIDG. EISENBAHNDEPARTEMENT
REGISTRATURN^o 1484.

25. Februar 1903.

N^o 232190

25 FEB 1903

PRIÈRE DE RAPPELER
LE NUMÉRO CI-DESSUS.confidentielMonsieur le Président,
Très honorés Messieurs,

Skr

25. II. 03.

J'ici à midi j'ai eu l'honneur de recevoir votre office du 17. Février par le quel vous me chargez de donner officiellement connaissance à M. Pelletan, Ministre des Affaires Étrangères du fait que nos Chambres ont accordé le 9/12 Décembre à la Compagnie P.L.M. la concession de la partie suisse de la ligne France - Vallorbe. Vous ajoutez qu'une convention a été conclue entre la Compagnie du Jura-Simplon et la Compagnie P.L.M. pour la construction d'un tronçon dont il s'agit, pour la transformation de la gare de Vallorbe et pour la

Au Haut Conseil fédéral Suisse

Berne.

pose de la double voie entre Vallorbe et
 Jalliers, et vous faites observer que la
 Compagnie J. S. entrant en liquidation
 le 1. Mai, il serait désirable que la concession
 francisée fût octroyée encore avant
 cette date.

À la fin de Votre office, vous
 me chargez de me rendre auprès de
 M. Belcassé pour l'entretenir de cette
 affaire dans le sens ci-dessus.

Avant de vous rendre compte
 de l'exécution de vos instructions je
 tiens à rectifier une erreur assez
 grave qui s'est glissée dans le premier
 alinéa de Votre office d'avant-hier.
 Je ne vous ai jamais écrit que le
Gouvernement français était d'avis que
 le seul projet exécutable était le
raccordi Frasne-Vallorbe et non pas
le percement de la Faucille. Je
 vous ai écrit que M. Jervillé n'avait
 dit que M. Maréjols, Ministre des travaux

publics, lui avait dit être partisan du
 Frasne-Vallorbe; personne ne m'a jamais
 dit et je n'ai jamais écrit que le "Gouver-
 nement français" eût pris une décision
 en faveur du Frasne-Vallorbe.

D'après votre offre d'avan-
 hier, je devais hésiter entre une com-
 munication écrite, puisque vous me
 chargiez de "donner officiellement
 connaissance" du vote de l'assemblée
 fédérale à M. Belcassé, et une communi-
 cation verbale, puisqu'à la fin vous me
 chargiez de me rendre auprès de M.
 Belcassé. Sans le doute j'ai préparé
 une communication écrite pour la
 remettre à M. Belcassé s'il la réclamait.

Enfin je me permettrai de faire
 observer que si, le 4. de ce mois, j'ai écrit
 au Département politique pour indiquer
 quelques motifs de ne pas prendre
 l'initiative, cette conclusion me paraissait
 concorder avec les termes mêmes de votre

office du 16 Janvier, où l'initiative de la
France était préconisée. Je ne
 m'explique donc pas très bien pour
 quoi Vous m'écrites le 17 février que
 mes objections n'ont pas pu Vous
 faire "changer d'avis" alors que pré-
 cisément Vous me chargez, le 17
 février, de prendre l'initiative
 dont Vous ne vouliez pas le 16
 Janvier. Il doit y avoir là quelque
 malentendu de réaction. Le Conseil
 fédéral est bien libre de changer d'opinion
 et je suppose que, s'il en a changé, cela
 soit tenu à des circonstances extérieures
 non mentionnées dans Votre office
 d'avant hier & faciles à discerner.

A la réception de M.
 Pelcane hier après midi, je lui ai
 exposé le sens de l'arrêté fédéral
 dont je lui ai remis un exemplaire
 et lui ai dit verbalement tout ce

qui était dans votre note d'aujourd'hui.
 Il m'a répondu qu'il aimerait bien
 avoir une petite communication écrite
 parcequ'il craignait d'avoir commis
 quelque erreur en prenant des notes.
 Je lui ai alors remis la communica-
 tion écrite que j'avais préparée et
 dont vous trouverez ci joint copie.

M. Pelcane n'a émis
 aucune opinion sur le fond de la
 question. Il en sera sans doute devenu
 à l'avenir; il ne connaît pas la
 question ou affecte de ne pas la
 connaître.

—
 Ce matin, j'ai vu M. Serville
 président du P.L.M. Il m'a dit avoir vu
 M. Mariéjouls, qui est partisan du
 Frasne-Vallorbe, mais qui lui a
 déclaré être obligé, par politesse envers
 son collègue M. Trouillot, Ministre
 du Commerce, d'attendre, avant de déposer

la demande de concession Su Frane-
 Vallarbe, le rapport de l'ingénieur
 en chef du Département du Jura, M.
 Barand, chargé de contrôler les études
 préliminaires Su P.L.M sur la ligne
 Lons-le-Saulnier-Genève. Le rapport
 Barand ne sera guère terminé
 avant la fin de Mars. M. Perrillé
 m'a dit que le Directeur des chemins
 de fer au Ministère des Travaux
 publics M. Pérouse trouvait avers
 la ligne de la Faucille beaucoup
 trop chère et était personnellement
 partisan Su Frane-Vallarbe.

— M. Perrillé a fait venir
 l'ingénieur en chef de la construction
 et celui-ci a exposé qu'il était im-
 possible d'obtenir pour le 1^{er} Mai du
 Parlement français la concession
 et la déclaration d'utilité publique.
 Il a ajouté qu'une fois la Déclaration
 d'utilité publique obtenue, l'Etat

était devenu tellement papérasnier dans les dernières années qu'il s'écoulait en général 9 ans entre la déclaration d'utilité publique et l'inauguration d'une ligne; en faisant des tours de force on arrive quelques fois à sept ans, mais c'est invraisemblable. — Il a ajouté que M. Barrault venait de faire des sondages pour tâcher de se rendre compte de la nature des roches des principaux tunnels. Son rapport ne sera pas terminé avant la fin de Mars, le désir des Genevois serait la ligne à une seule voie avec traction électrique ce que la Compagnie P.L.M. considère comme très peu pratique; il paraît qu'à Chambouris l'exploitation électrique est très mauvaise, et le P.L.M. considère la traction à vapeur comme indispensable sur la ligne de la Faucille; cela implique la double voie. Quant aux frais, l'ingénieur

en chef de la Construction les a évalués
 à 140 millions sans intérêts, et,
 d'après lui, il y a toujours des in-
 térêts dans les tunnels jurassiens.
 Il a ajouté que si la France avait
 vraiment plus de cent millions à
 jeter dans un tunnel sous le Jura,
 et si, contre toute attente, le Frasne-
 Vallorbe devrait être éliminé, il serait
 absurde de faire déboucher le tunnel
 à Meyrin, dans le Canton de Genève; il
 faudrait le faire déboucher à Belle-
 garde, en dehors des zones et de la
 Suisse, non seulement pour des
 motifs d'ordre national, mais
 aussi pour que ce raccourci pro-
 fite à la ligne de Culoz et du
 Mont-Cenis. Il s'est exprimé dans
 ce sens vis-à-vis de M. Fromillot
 lui-même et celui-ci, lui a répondu
 en riant: "Vous pouvez avoir raison;
 cela n'est bien égal, à moi, pourvu

"qui à l'extrémité nord, cela aboutisse
dans ma ville de Louvres - le - Saulnier."

Je me permets de Vous
signaler tout particulièrement cette
conversation.

Ayant ainsi éclairé le
terrain du côté du P. L. M. je me suis
rendu au ministère des Travaux publics,
chez M. Lérusse, directeur des chemins
de fer, que je connais depuis fort
longtemps et qui est un des héritiers
du fameux vaudois Dubochet, fonda-
teur du gaz de Paris.

J'ai exposé à M. Lérusse la
démarche que Vous m'avez chargée
de faire auprès de M. Pelcassé.

Il m'a répondu, que M.
Marnéjouls avait promis à son collègue
Fronillot de faire contrôler le budget
de la ligne de la Faucille par l'ingénieur

en chef de l'Etat, à Louis - le - Saulnier ;
que cet ingénieur venait de terminer
les sondages, étudiait la possibilité
d'un tunnel à une voie à exploi-
tation électrique, et n'aurait pas
terminé son rapport avant le 20
ou le 30 mars. M. Péronse consi-
dère donc comme impossible que
le ministre des Travaux publics
obtienne du Gouvernement une
décision, et des Chambres un vote,
pendant le mois d'avril. Il
faut donc renoncer à la possibilité
d'obtenir la concession pour le
premier mai.

M. Péronse ajoute que les
Généralistes, et leur agent le Sénateur
Drevet sont très actifs et que la
lutte sera assez sérieuse ; il n'y a
guère que le coût à objecter. Le
Comité Généraliste fait dire qu'il dispose
de 20 millions, non compris la

subvention fédérale et que le Gouvernement fédéral a été prié d'en aviser officiellement le Gouvernement français. En avez-vous parlé ou écrit lui à M. "Belcasse" ?"

J'ai répondu à M. Péronse que j'avais lu dans les journaux divers articles à ce sujet, mais que je n'avais reçu du Gouvernement fédéral aucune communication quelconque à l'égard d'une subvention genevoise ou autre de la Faucille, et que je n'avais, sous aucune forme, fait la moindre communication à ce sujet à M. Belcasse ou à qui que ce soit. J'ai ajouté que, d'après des journaux genevois, les 20 millions dont il s'agit semblaient devoir être un maximum comprenant l'ensemble des subventions opérées en Suisse par le comité (voir la Suisse de Genève du 13. Février). J'ai donc insisté auprès de M. Péronse pour bien

constater que je n'avais aucun mandat de parler de la Faucille à quel que ce soit au nom du Gouvernement fédéral.

M. Péronse m'a dit que le Ministre actuel des Travaux publics tout en attendant par courtoisie le rapport Barrand, était décidé à conclure en faveur du Fresno-Vallard. Il ne doute pas que le Parlement ne puisse voter la concession et la déclaration d'utilité publique comme aussi la Convention avec le P. L. M., dans la session extraordinaire c'est à dire en automne. Espérer autre chose serait une illusion complète.

M. Péronse pense, je le répète, que la bataille sera assez chaude au Parlement. Qui sera Ministre des Travaux Publics à ce moment ? Dans la pensée de M. Péronse et comme il est impossible que la préférence du Jura

soit effectuée pour l'époque de l'ouverture
 du tunnel du Simplon. M. Péronne pense
 qu'il sera facile d'exploiter la ligne de
 Pontarlier pour le service des voyageurs
 avec des grandes locomotives dans le
 genre de celles du Gothard, où l'on franchit
 des rampes de 30 kilomètres et de 26‰
 de pente à la vitesse de 50 kilomètres à
 l'heure, alors que nulle part sur la ligne
 de Pontarlier il n'y a des pentes aussi
 prolongées.

Quant à la Convention
 internationale de raccordement, M.
 Péronne ne croit pas qu'elle doive être
 soumise au Parlement français. Il est
 prêt à la négocier quand on voudra, mais
 croit qu'il vaut mieux attendre le vote
 des chambres sur la concession. A ce propos
 M. Péronne a ajouté qu'il désirerait vivement
 qu'on pût signer à Paris, Genève ou ailleurs,
 la convention pour le raccordement
 de la ligne à voie plus ou moins étroite
 de Chamouis à Martigny; il écrit aujourd'hui dans

à but à M. Delcassé.

Vous m'obligeriez, Monsieur le Président
et très honorés Messieurs, en me faisant
savoir avec quel Département doit
être traitée la suite de cette affaire,
qui pourra comporter des communications
confidentielles. Autant que possible
je désirerais que l'on se rappelât à Rome
l'existence d'un cabinet noir en
France

Agriez, Monsieur le Président
et très honorés Messieurs, les assurances
de la très haute considération,

Le Ministre de Suisse.

Lully

Il y a eu une
solution de continuité de
un contradiction dans
notre attitude à deux
notre langage envers
notre Ministre ? Il
nous faut mieux accorder
nos violons.

Oubert